



# Bourgogne

## Conseil régional

### Le *ter* Bourgogne en chiffres

- **150** gares et points d'arrêt
- **92 %** des trains à l'heure en 2004
- Taux de conformité du service :  
**87,7 %** à bord des trains  
**93,5 %** dans les gares

### chaque jour :

- **250 à 280** trains
- **100** cars
- **25** courses en taxi
- **35 000** voyageurs



### CARTE DES TRANSPORTS EXPRESS REGIONAUX





## Des gares rénovées

### Programme d'investissements 2003-2007 :

- rénovation des peintures des bâtiments des gares
- amélioration de la signalétique, téléaffichage des trains
- remplacement du mobilier (bancs, poubelles, etc)
- installation d'abris à vélos
- aménagements pour améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite
- mise en place de panneaux et totems pour identifier les gares TER

**Financement : 4,5 M€  
de 2003 à 2005  
(60 gares concernées)**

- 50 % Région
- 25 % Etat
- 25 % SNCF
- Eventuellement Réseau ferré de France



**Légende**  
— Ligne classique  
— Ligne à grande vitesse  
● Gares rénovées ou en cours de rénovation





## Comités de lignes : la concertation permanente

**8 comités de lignes TER**  
créés par le conseil régional en 2004

**Quel objectif ?** Mieux connaître les besoins des voyageurs du TER et adapter l'offre dans la plus grande concertation.

**Qui participe ?** Les associations d'usagers du train, élus, représentants des collèges et lycées, associations de parents d'élèves et partenaires sociaux de la SNCF.

**Quand ?** Chaque comité se réunit en soirée au moins une fois par an. Compte-rendu en ligne sur le site internet de la région : [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr)





## Petits tarifs pour grands voyages

Tarifs spéciaux proposés par le conseil régional pour faciliter l'utilisation du TER et encourager le transport public :



**Bourgogne actifs** : - 75 % pour les salariés sur leur trajet domicile-travail supérieur à 75 kms en Bourgogne

**Bourgogne campus** : - 50 % pour les étudiants bourguignons qui étudient en Bourgogne, Rhône-Alpes, Franche-Comté, Auvergne et Champagne-Ardenne, sur leur trajet domicile-études

**Bourgogne emploi : une nouveauté** - 80 % pour les demandeurs d'emploi qui se rendent à un entretien d'embauche sur un aller-retour par mois en Bourgogne

**Bourgogne évasion** : - 50 % pour 1 à 5 personnes chaque week-end, les jours fériés et les vacances scolaires sur le réseau TER Bourgogne

**Billet à 15 € Dijon – Paris – Dijon** chaque samedi sur des trains précis

**Billet à 15 € Paris – Dijon – Paris** le week-end sur des trains précis (retour possible le week-end suivant)

**Le conseil régional facilite vos déplacements multimodaux à :**

**Nevers et périurbain** :

- le ticket unique TER + bus
- le tarif Trio : TER + bus urbains + cars départementaux

**Mâcon** : au départ ou à l'arrivée de Mâcon, un billet TER + bus urbain

**Des offres ponctuelles** pour des manifestations : billet TER + billet de bus urbains + entrée





**Bourgogne**  
Conseil régional

## Un coup de jeune pour les matériels ferroviaires



### Actuellement :

96 rames assurent le service TER dont :

- 72 issues du parc de matériels transféré en 2002 au conseil régional par la SNCF - moyenne d'âge : 35 ans
- 24 nouveaux matériels en service depuis 2002

### A venir :

12 autorails grande capacité (AGC) à livrer d'ici 2008  
Rénovation de 17 autorails  
Équipement en réversibilité de 11 rames Corail



### Au total :

115 M€ consacrés par le conseil régional à l'acquisition et la rénovation des matériels depuis 2002

En 2008, moyenne d'âge du matériel ramenée à 15 ans





**Bourgogne**  
Conseil régional

## Conseil régional, SNCF : qui fait quoi depuis 2002 ?

2002 : transfert de la compétence TER de l'Etat aux régions

|  |   |   |
|---|--|--|
| <b>Le service</b>   | Définit les services ferroviaires et routiers : dessertes, cadences des trains, horaires, tarifs.  | Effectue le service demandé en optimisant ses moyens de production. Est force de propositions pour le développement et l'amélioration du service.                                      |
| <b>Le financement du service</b>  | Assure l'équilibre financier du service TER. Finance des tarifs spécifiques : Bourgogne emploi, Bourgogne campus, Bourgogne actifs, etc. | S'engage financièrement au travers d'un forfait de charges et d'un objectif de recettes négocié avec la région.  |
| <b>Le contrôle du service</b>   | Contrôle la réalisation du service. Veille à la régularité des trains et à la qualité du service.  | Est responsable de la qualité du service, des retards, de la suppression inopinée des trains. S'engage sur des objectifs de qualité de service et est pénalisée en cas de non respect. |
| <b>Le matériel</b>  | Finance l'achat de nouveaux matériels ferroviaires et la rénovation des trains.  | Est propriétaire des matériels, gère le parc et assure son entretien.  |
| <b>Les infrastructures</b>  | Cofinance les projets d'amélioration ou de rénovation des infrastructures.   | Entretient les infrastructures pour le compte de leur propriétaire, <b>Réseau ferré de France (RFF)</b> .  |
| <b>Les actions commerciales et de communication</b>                               | Le conseil régional et la SNCF définissent ensemble les actions commerciales et les actions de communication.                            |  |
| <b>L'information des voyageurs</b>  |  | Est chargée d'informer les voyageurs, notamment en cas de situation perturbée, retard et suppression inopinée de desserte.   |